



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GIAT-Industries

Question orale n° 48

Texte de la question

M. Franck Thomas-Richard appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'avenir des industries d'armement regionales dans le departement du Cher. En effet, l'Aerospatiale de Bourges, employant 2 000 personnes, devait accueillir certaines activites de Chatillon-sous-Bagneux ; il semblerait que cette delocalisation soit remise en cause. Il lui demande par consequent si le Gouvernement envisage de maintenir celle-ci en faveur de Bourges. D'autre part, le GIAT-industries n'a enregistre aucune commande ferme depuis dix-huit mois. La direction envisage donc de fermer les ateliers d'integration finale. Des mesures simples pourraient etre prises afin d'eviter d'avoir recours a cette extremite. Il lui demande si le contrat des chars Leclerc negocie avec les Emirats arabes unis a ete signe et quelles seront les retombees locales. Il souhaite, par ailleurs, connaitre si des credits seront prochainement debloques pour concretiser la commande de remise a niveau des chars 155 AUF1 « repoussee depuis deux ans et qui suffirait a empecher la fermeture de l'atelier de montage final en septembre 93.

Données clés

Auteur : [M. Thomas-Richard Franck](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 48

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 1993, page 288

Réponse publiée le : 7 mai 1993, page 323

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mai 1993